

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE



AVIS DE RESULTAT DE MARCHE
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom	Ville de La Crau
Adresse	Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 LA CRAU
Point(s) de contact	Monsieur le Maire
Coordonnées	Tél. : 04.94.01.56.80 - Fax. : 04.94.01.56.83
Profil d'acheteur	http://lacrau.marcoweb.fr
Type de pouvoir adjudicateur	Collectivité territoriale

OBJET DU MARCHE

Intitulé du marché	Fourniture et installation d'un système de conférence sans fil pour la salle du conseil municipal
Type de marché	Fournitures
Lieu(x) d'exécution	Mairie de La Crau
Classification CPV	Sans objet

PROCEDURE

Type de procédure	Procédure adaptée ouverte passée en application de l'article 28-I du CMP
Allotissement	Non
Critères d'attribution retenus	1-Performances et caractéristiques techniques des matériels : 50 % 2-Prix des prestations : 30 % 3-Qualité du SAV, durée et modalités de la garantie proposée : 20 %

ATTRIBUTION

Nombre d'offres reçues	4	Date d'attribution	15/09/2015
Nom et adresse du titulaire	LCAS - 16 rue Danton - 83000 TOULON		
Montant final du marché ou du lot attribué	18 848,00 € HT		
Numéro du contrat	2015PA12	Sous-traitance déclarée	non

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Instance chargée des procédures de recours :	Tribunal Administratif de Toulon 5, rue Racine - BP 40510 83041 TOULON CEDEX 9 Tél. : 04.94.42.79.30 - Fax : 04.94.42.79.89 E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Date de publication du présent avis	30/09/2015

Le contrat relatif au présent avis de résultat de marché est consultable librement, dans le respect des secrets protégés par la loi, notamment du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, à l'Hôtel de Ville de la commune de La Crau.

Pour tout renseignement complémentaire, un contact peut être pris par téléphone auprès du Service Commande Publique de la Ville au 04.94.01.56.73, ou par courrier électronique à l'adresse : marchepublic@villedelacrau.fr

N.B. : En cas de contestation, nous vous rappelons que la publication du présent avis fait courir le délai de 2 mois pendant lequel vous avez la possibilité de déposer un recours en contestation du contrat auprès du Tribunal Administratif de Toulon,